

**Rapport d'activités**



# Sommaire

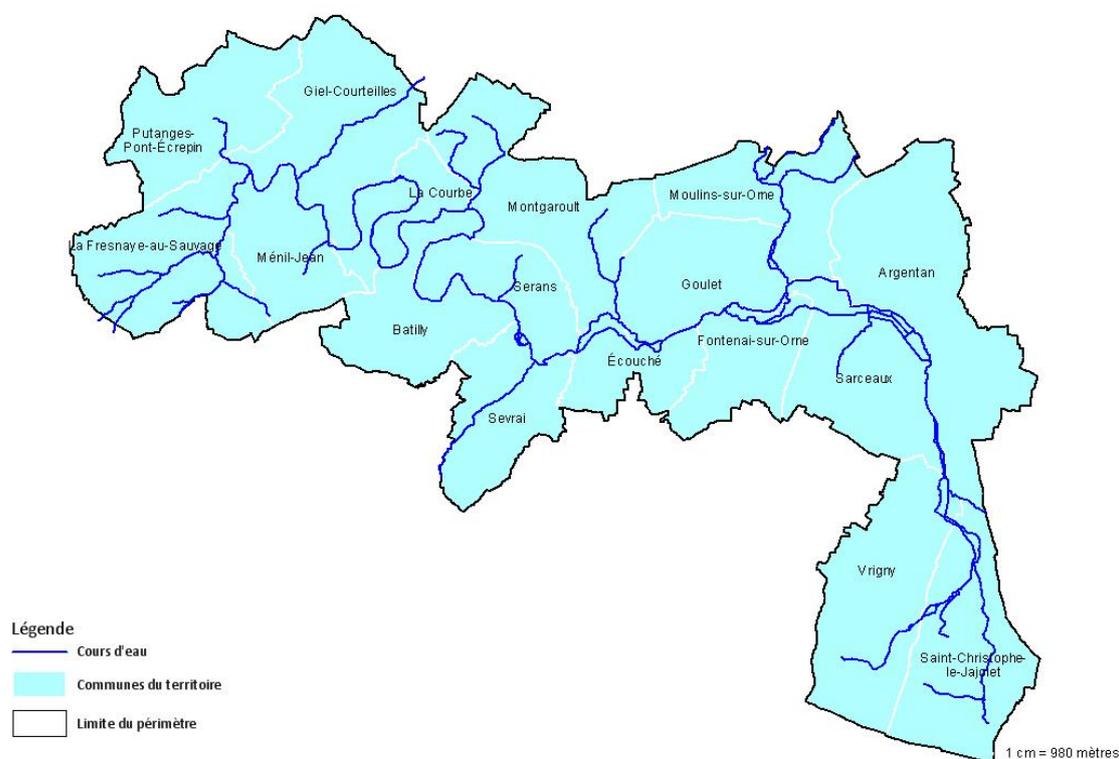
<b>Chapitre 1 - Présentation générale</b> .....	<b>3</b>
1. Généralités .....	3
2. Le Syndicat.....	3
a. Composition .....	3
b. Historique .....	4
c. Missions.....	4
<b>Chapitre 2 – Actions menées en 2012</b> .....	<b>5</b>
1. Extension du SyMOA .....	5
2. Fiches actions .....	5
Fiche action n°1 : Interventions sur la végétation.....	5
Fiche action n°2 : Lutte contre le piétinement.....	7
Fiche action n°3 : Evolution de la maîtrise d'ouvrage.....	9
<b>Chapitre 3 – Poste de technicien de rivière</b> .....	<b>12</b>
1. Coûts de fonctionnement 2012.....	12
2. Divers.....	12
<b>Chapitre 4 – Prévisions 2013 (sous réserve de validation par le comité syndical)</b> .....	<b>12</b>

# Chapitre 1 - Présentation générale

## 1. Généralités

L'Orne est un fleuve côtier d'une longueur de 169 kilomètres. Sa source se situe à 240 mètres d'altitude, au nord-est de la forêt d'Ecouves, dans l'Orne près de Sées. Il coule ensuite vers le nord-ouest en suivant ou en traversant les reliefs du contact entre le massif ancien et le bassin parisien. Il traverse Sées puis Argentan avant de s'encaisser dans les gorges sinueuses de la Suisse Normande. Il entre ensuite dans le Calvados, oblique vers le nord, et arrose Caen, son cours est doublé jusqu'à l'estuaire par un canal de 15 km.

Le secteur géré par le Syndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents représente dix sept communes riveraines de l'Orne et de la Baize, affluent rive gauche de l'Orne.



**Carte n°1 : Périmètre du SyMOA**

## 2. Le Syndicat

### a. Composition

Le Syndicat d'Etudes pour l'Entretien de l'Orne a été créé en février 2004. Il avait à l'origine uniquement la compétence « Etudes » sur le cours principal de l'Orne entre Sarceaux et Putanges-Pont-Ecrepin.

En février 2012, le SETEOrne a fusionné avec le Syndicat de la rivière La Baize pour former le Syndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents.

Le syndicat est composé de dix sept communes : Sarceaux, Moulins-sur-Orne, Fontenai-sur-Orne, Argentan, Saint-Christophe le Jajolet, la Communauté de Communes du Val d'Orne qui regroupe les communes de Ménil-Jean, Giel-Courteilles, La Fresnaye au Sauvage, Putanges-Pont-Ecrepin et la communauté de communes d'Ecouché qui regroupe les communes de Batilly, La Courbe, Ecouché, Goulet, Montgaroult, Sérans et Sevrai, La communauté de Communes de Mortrée qui représente la commune de Vrigny.

Chaque commune est représentée au sein du comité syndical par deux délégués qui ont été nommés par les conseils municipaux et conseils communautaires de chaque commune et communauté de communes concernée. Le comité syndical est donc composé de 34 membres, dont un président et deux Vice-Présidents qui sont respectivement Monsieur Patrick Pitel et Monsieur Jacques Martineau / Monsieur Jean-Kléber Picot.

## b. Historique

En 2005 une étude diagnostique a été réalisée par un bureau d'Etudes, permettant de recenser les facteurs de perturbation existants sur l'Orne entre l'aval d'Argentan et Putanges-Pont-Ecrepin et de proposer un programme de réhabilitation et d'entretien du cours de l'Orne, hiérarchisé.

A la suite de cette étude, le Syndicat d'Etudes pour l'Entretien de l'Orne souhaitant poursuivre en assurant la maîtrise d'œuvre des travaux, les statuts ont été modifiés, et la compétence « travaux » a été prise en mai 2006, en se renommant Syndicat d'Etudes et de Travaux pour l'Entretien de l'Orne.

Le programme de travaux qui consiste principalement en la gestion de la végétation des berges, l'enlèvement d'encombres, la limitation des impacts que peuvent causer les ouvrages s'intègre dans les objectifs de bon état des cours d'eau fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Ce programme a été validé par le comité syndical en novembre 2006 et a été déclaré d'intérêt général le 19 novembre 2007 suite à une enquête publique.

Une technicienne de rivière a été recrutée fin 2008.

Les travaux du programme pluriannuel ont débuté en 2009.

En 2011, le territoire du SETEOrne s'est étendu à une partie des affluents de l'Orne, particulièrement ceux dont la majorité de leur linéaire est inclus dans le territoire des communes adhérentes au syndicat, soit environ 40 km de cours d'eau.

En 2012, le SETEOrne a fusionné avec le Syndicat de la rivière la Baize (affluent rive gauche de l'Orne) pour donner le **Syndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents (SYMOA)**, le linéaire représente désormais 120 km de cours d'eau.

## c. Missions

Le SyMOA a compétence pour réaliser les études et les travaux sur le cours principal de l'Orne entre Sarceaux et Putanges-Pont-Ecrepin, ainsi que sur le cours de la Baize et certains affluents de l'Orne.

La technicienne de rivière effectue les missions suivantes :

- Elaboration de dossiers (demandes d'aides financières, autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau, Dossier de Consultation des Entreprises...),
- Maîtrise d'œuvre et suivi des travaux de restauration et d'entretien,
- Surveillance de l'état du cours d'eau et diagnostic
- Relations avec les partenaires techniques et financiers (Police de l'eau, Préfecture, DDT, Agence de l'Eau, Conseil Général, SAGE...)
- Sensibilisation, conseils auprès des riverains, usagers, communes et collectivités,
- Communication (site internet, documents de communication, présence à des salons...)
- Représentation technique du syndicat en réunions,
- Animation de réunions
- Gestion administrative et budgétaire du syndicat

## Chapitre 2 – Actions menées en 2012

En 2012, plusieurs types d'actions ont été mises en œuvre selon les préconisations du programme pluriannuel de restauration et d'entretien prévu par la Déclaration d'Intérêt Général :

- Des actions de lutte contre le piétinement (Fiche action n°1)
- Des interventions sur la végétation (Fiche action n°2)

Ces actions sont résumées dans les fiches suivantes.

D'autres actions n'étant pas programmées dans le cadre de la Déclaration d'Intérêt Général ont été réalisées, notamment dans une perspective d'évolution du territoire du syndicat.

- La fusion du SETEOrne et du Syndicat de la Baize
- Une réflexion sur l'extension du territoire du syndicat à l'ensemble du sous-Bassin de l'Orne entre Argentan et le lac de Rabodanges.

### 1. Extension du SyMOA

Au cours de l'année 2012, des démarches ont été menées pour permettre l'adhésion des communes des bassins de l'Udon et de la Cance au SyMOA, en substitution au Syndicat d'Assainissement des Terres des Bassins de l'Udon et de la Cance qui doit être dissous.

De nombreuses réunions ont été réalisées auprès des membres actuels du syndicat et des futurs membres.

Cette démarche est résumée dans la fiche action n°3.

### 2. Fiches actions

# FICHE ACTION n°1 : Interventions sur la végétation

## Travaux sur la ripisylve, les berges et le lit mineur



### Contexte :

L'entretien des berges sur le secteur que gère le syndicat est actuellement fortement délaissé.

La végétation est vieillissante avec de nombreux arbres morts ou déstabilisés qui chutent dans le fleuve créant des embâcles. Sur certaines zones la ripisylve est très dense, entraînant un éclairage insuffisant du cours d'eau.

**Année :** 2012

### Secteur concerné :

Segments 7, 8, 9, 10 sur les communes de Montgaroult, Batilly, Sérans, Sevrai et Ecouché

Segments 4, 5, 6 sur les communes de Montgaroult, Batilly, Ecouché

### Objectifs :

- Contribuer à l'amélioration générale de la qualité des eaux,
- Préserver la diversité et la qualité du milieu aquatique et des berges,
- Lutter contre les dégradations du milieu,
- Améliorer les conditions d'écoulement du fleuve, tout en préservant la diversité des milieux,
- Maintenir les usages liés au cours d'eau

### Description :

Les travaux sur la ripisylve sont échelonnés sur les cinq années du programme de restauration, avec une tranche annuelle de travaux par secteurs, de l'aval vers l'amont.

La réalisation des travaux n'est pas calée sur une année calendaire, mais sur une période allant de septembre-octobre à mai-juin.

Pour cette raison en 2012, ont été réalisés des travaux de la 3<sup>ème</sup> année du programme pluriannuel ainsi que des travaux de la 4<sup>ème</sup> année du programme.

Les interventions sont sélectives et concernent la ripisylve, les arbres poussant dans le lit du cours d'eau et les embâcles problématiques.

Elles sont de type :

- Abattage de certains arbres morts, fortement penchés ou malades,
- Enlèvements des embâcles et des arbres en travers problématiques obstruant l'écoulement de l'eau, créant une érosion...
- Elagage de certains arbres afin de rééquilibrer leur port,
- Débroussaillage très sélectif, uniquement lorsque cela empiète sur le lit ou gêne l'exécution des travaux.

Déroulement de l'action :

- Janvier à juin 2012 : fin des travaux de la troisième tranche
- Août 2012 : Les propriétaires concernés par la quatrième tranche ont été informés par courrier de la démarche engagée. Une plaquette de présentation des actions du SyMOA était jointe au courrier.
- 7 novembre : Début des travaux de la quatrième tranche.

Le marché est passé en procédure adaptée à bon de commande sur 4 ans, renouvelable tous les ans. Une clause d'insertion a été intégrée dans le marché. Pour la quatrième année, le marché a été renouvelé avec l'association d'insertion AIFR Bocage.

### Chiffrage et plan de financement :

Les travaux se font de manière ponctuelle, chaque arbre à abattre est marqué individuellement pour la troisième tranche. La quatrième tranche n'étant pas achevée, le détail ne peut donc pas être indiqué dans cette fiche.

Le montant maximal de travaux qui sera réalisé chaque année sera de 30 000 € HT.

#### Financement 3<sup>ème</sup> tranche (octobre 2011 à juin 2012) :

Montant des travaux TTC	Subventions						Montant restant à la charge du syndicat
	AESN		Conseil général de l'Orne		Conseil Régional de Basse Normandie		
16 226	43,3 %	7 025,86	16,7 %	2 709,74	20 %	3 245,20	12 980,80

#### Financement 4<sup>ème</sup> tranche (novembre 2012 à juin 2013) :

Montant des travaux TTC	Subventions						Montant restant à la charge du syndicat
	AESN		Conseil général de l'Orne		Conseil Régional de Basse Normandie		
27 000*	60 %	16 200	10 %	2 700	10 %	2 700	5 400

\* Le montant total des travaux pour la quatrième tranche est une estimation.

### Difficultés rencontrées et perspectives :

Il n'y a pas eu de difficultés particulières lors de la préparation et l'exécution des travaux.

## FICHE ACTION n°2 : Lutte contre le piétinement

### Installation d'abreuvoirs et de clôtures



#### Contexte :

Certaines berges basses sont fortement piétinées par les bovins, ce qui entraîne, entre autres, une dégradation linéaire importante des berges, un colmatage des fonds, ou encore une dégradation de la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau.

Année : 2012

#### Secteur concerné :

Segments 7, 8, 9, 10 sur les communes de Montgaroult, Batilly, Sérans, Sevrai et Ecouché

#### Objectifs :

- Contribuer à l'amélioration générale de la qualité des eaux,
- Préserver la diversité et la qualité du milieu aquatique et des berges,
- Lutter contre les dégradations du milieu,
- Préserver les habitats intéressants,
- Protéger les berges de l'érosion.

#### Description :

Les travaux d'aménagements d'abreuvoirs et de mise en place de clôtures seront échelonnés de la même manière que les travaux de la ripisylve, sur cinq ans avec une tranche annuelle par secteurs de l'aval vers l'amont.

Les travaux réalisés pour cette action sont :

- **Installation de pompes à museau**
- **Aménagement de descentes aménagées,**
- **Mise en place de clôtures barbelées ou électriques**

Le nombre d'abreuvoirs sauvages sur le secteur du SyMOA est important. L'aménagement de l'ensemble de ces abreuvoirs engendrerait une dépense trop importante pour le syndicat. Seuls les abreuvoirs sauvages présentant le plus de dégradations des berges sont aménagés.

Déroulement de l'action :

5 Conventions ont été signées pour l'aménagement d'abreuvoirs et la mise en place de clôtures. Cependant en raison des conditions météorologiques défavorables, et des périodes de fauches des prairies, les abreuvoirs n'ont pas pu être installés en 2012. Cette opération est reportée.

**Chiffrage et plan de financement :**

Montant des travaux TTC	Subventions						Montant restant à la charge du syndicat
	AESN		Conseil général de l'Orne		Conseil Régional de Basse Normandie		
5 905	43,3 %	2 557	16,7 %	986	20 %	1 181	1 181

**Difficultés rencontrées et perspectives :**

Difficultés liées aux conditions météorologiques, aux périodes de fauches et aux disponibilités de l'entreprise

## FICHE ACTION n°3 : Evolution de la maîtrise d'ouvrage

### Extension du périmètre du SyMOA : Bassins versants de l'Udon et de la Cance

Année : 2012

Secteur concerné :

Bassins versants de l'Udon et de la Cance

Contexte :

Une étude de diagnostic a été réalisée sur les bassins de l'Udon et de la Cance par le Parc Normandie Maine en 2009. Aucun maître d'ouvrage n'était identifié pour la réalisation des travaux de restauration.

Le SyMOA s'est porté favorable à une extension de son périmètre pour assurer une gestion plus globale des cours d'eau, notamment sur l'Udon et la Cance

Objectifs :

- Mise en œuvre du programme de restauration et d'entretien sur les bassins de l'Udon et de la Cance
- Gestion cohérente des cours d'eau sur le bassin de l'Orne

Description :

Le projet d'extension du SyMOA (fusion du Seteorne et du Syndicat de la Baize début 2012) concerne les collectivités situées sur le territoire des bassins de l'Udon et de la Cance. La totalité des cours d'eau des ces deux bassins est concernée.

De nombreuses démarches ont été menées pour aboutir à l'adhésion des collectivités de ce territoire :

2009 : Etude diagnostic menée par le PNR pour la restauration et l'entretien de la Cance et de l'Udon.

Début 2010 : Fin de l'étude diagnostic, le syndicat Cance-Udon ne souhaite pas modifier ses compétences pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux.

2011-2012 :

- Présentation du projet en conseil syndical du Seteorne/SyMOA
- Réflexion sur une fusion avec le Syndicat Udon-Cance ou sur l'extension par l'adhésion des collectivités concernées et dissolution du syndicat Udon-Cance. Le choix de l'extension a été fait en raison de l'incohérence des statuts du syndicat Udon-Cance et de ceux du SyMOA.
- Rencontre du Syndicat Udon-Cance et discussion sur les modalités d'extension
- Réflexion sur les modalités de financement du futur syndicat (clé de répartition)
- Réflexion et rédaction des statuts en partenariat avec les services de l'Etat
- Rencontre des collectivités concernées par le projet (2 réunions communes et rencontres individuelles)
- Délibération du SyMOA (12/11/2012) en faveur de l'extension à 32 nouvelles communes dont une partie ont transféré leur compétences à des Communautés de communes.

Chiffrage et plan de financement :

Les coûts de mise en place du nouveau syndicat font partie des coûts de fonctionnement du SyMOA : Temps technicienne, frais d'impression, frais de télécommunication, fournitures administratives...

Il est difficile d'avoir un chiffrage détaillé de cette action.

### Difficultés rencontrées et perspectives :

Forte inertie de la démarche : les procédures sont longues, la mise en route du projet a été difficile due au contexte actuel de la réforme des collectivités (de nombreuses communautés de communes sont en cours de fusion et l'organisation de leur avenir est incertain)



### Projet de périmètre du Syndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents



## Chapitre 3 – Poste de technicien de rivière

### 1. Coûts de fonctionnement 2012

Poste	Coût (€)
Secrétariat (fournitures, affranchissement)	533
Maintenance informatique	411
Assurances	1837
Frais d'impression (plaquettes communication)	300
Frais de formation	605
Frais de transports / Déplacements	1002
Entretien véhicule	30
Télécommunications	1520
Annonces et insertions	629
Location immobilière	1010
Autres frais divers	636
Autres charges personnel	1326
Forfait secrétaire (activité accessoire)	1104
Salaires et charges	29 781
<b>TOTAL</b>	<b>40 724</b>

*Tableau 1 : Dépenses générales de fonctionnement 2012*

Financement : 50 % Agence de l'Eau Seine Normandie  
30 % Région Basse-Normandie (plafonné à 35 000 € de dépenses)  
20 % SyMOA

### 2. Divers

Stages suivis dans le cadre de la formation professionnelle :

- Mapinfo – 3 jours
- Gérer son temps (CNFPT) – 4 jours

## Chapitre 4 – Prévisions 2013 (sous réserve de validation par le comité syndical)

### ▪ Actions de lutte contre le piétinement

Poursuite de la quatrième tranche de travaux sur les communes d'Ecouché, Goulet, Montgaroult, Sérans.

Cinquième tranche de travaux entre Sarceaux et Goulet (fin prévue du programme pluriannuel)

- **Interventions sur la végétation**

Poursuite de la quatrième tranche de travaux sur les communes d'Ecouché, Goulet, Montgaroult, Sérans.

Cinquième tranche de travaux entre Sarceaux et Goulet (fin prévue du programme pluriannuel)

- **Diagnostic des petits affluents de l'Orne (Hors bassins Udon-Cance) et diagnostic Orne en aval du lac de Rabodanges**

Suite à la prise de compétence du SyMOA en aval du lac de Rabodanges, un diagnostic sera effectué. Il concernera principalement les berges et le lit mineur.

- **Diagnostic continuité écologique/hydomorphologie Baize**

Un diagnostic va être mené sur la Baize afin d'identifier les obstacles à la continuité écologique sur ce bassin fortement artificialisé.

- **DIG (Udon – Cance – Baize – Houay)**

Rédaction de la Déclaration d'Intérêt Général en vue de la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien.

- **Opérations de communication**

Participation à l'Ecosalon d'Argentan au mois de mars 2013 : Tenue d'un stand en partenariat avec le SAGE Orne Amont et le CPIE des Collines Normandes dans le cadre de Natura 2000 « Haute Vallée de l'Orne et Affluents ».

Mise à jour du site internet du syndicat : [www.symoa.net](http://www.symoa.net)

Mise à jour et rédaction de plaquettes de communication autour des actions menées par le SyMOA

- **Continuité écologique : Interventions sur les chaussées ruinées**

Objectif de réduction du taux d'étagement sur le cours principal de l'Orne et amélioration de la continuité sédimentaire.

- **Recrutement d'un technicien de rivière et d'une secrétaire**

Afin d'assurer la poursuite des actions en cours sur le cours principal de l'Orne et de mettre en œuvre les programmes de restauration sur les cours d'eau nouvellement intégrés sous la compétence du SyMOA, le recrutement d'un technicien de rivière à temps complet est indispensable.

Il est prévu également l'embauche d'une secrétaire, entre 7 et 12 heures par semaine afin d'assurer principalement la comptabilité du syndicat et certaines tâches administratives.